BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CCP MARSEILLE 492724
Périodique inscrit à la commission paritaire du 3.10.2005 sous le n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL Cinque
Prix au n°1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES

Supp. 3 au NICE-SNES n°207 d'août 2009
S3 aux PLC2 - Nice, le 18 septembre 2009

SOMMAIRE

P.1/1 Bienvenu(e)s dans le métier !
P.2/2 Le SNES-FSU et les IUFM
P.3/3 Mouvement d'affectation 2008
P.4/3 Urgent, reclassement
P.5/3 Réunion d'information syndicale
P.6/3 Vous cherchez le SNES
P.7/4 Rémunérations
P.8/4. Pour nous contacter
P.9/4 Adhésions
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

INFOS IUFM n°1

Bienvenu(e)s dans le métier !

Cher (e) collègue,

Vous venez de réussir un concours national de recrutement, vous découvrez un métier riche et épanouissant, un métier de concepteur qui s'inscrit dans une dimension collective et solidaire. Vous découvrez aussi les difficultés d'un métier en perpétuelle évolution, un métier qui exige une formation initiale de qualité et une formation continue à la hauteur des besoins du service public d'éducation.

Cette Ecole publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons qu'elle évolue et se transforme pour faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Le SNES-FSU premier syndicat du second degré (plus de 50 % des voix aux dernières élections professionnelles nationales) porte haut et fort exigences et valeurs pour l'Ecole et ses personnels : équité et transparence dans la gestion des carrières des enseignants, défense d'un service public d'éducation nationale de qualité, fondé sur la laïcité et l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Au SNES-FSU, vous retrouverez des collègues militants, en exercice dans leur établissement, qui se mobilisent pour informer, conseiller et soutenir chacun.

A l'IUFM de Nice, les derniers résultats du SNES-FSU lors des élections de février 2009 auprès des stagiaires, ont permis encore de renforcer notre légitimité avec plus de 80% des voix.

Cependant, la politique gouvernementale ne voit dans l'éducation qu'un moyen d'économiser. Cela se traduit par :

une nouvelle saignée du nombre de postes : 16 000, rappelons que de 2003 à 2009 plus de 43 000 postes ont été supprimés dans le second degré dont 6 500 à cette rentrée.

des agressions constantes contre nos statuts et notre métier (imposition d'heures supplémentaires, affectations inadmissibles sur plusieurs établissements…)

l'imposition de pseudo-réformes sans consultation de la profession, où les suppressions de postes sont les seuls objectifs.

la remise en cause de la formation initiale en alternance avec la promotion du compagnonnage en lieu et place de l'IUFM, c'est à dire au détriment de la réflexion sur les spécificités disciplinaires.

Cette politique va détériorer sur le long terme le service public d'Education. Elle porte tous les ingrédients pour que se développe une école à deux vitesses dans une société minée par les injustices et les inégalités.

De ce projet, nous ne voulons pas ! Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix.

C'est par vous et à travers vous que le SNES existe comme force collective de combat et de proposition.

Nous comptons sur vous.

Le secrétaire général du SNES-FSU
Richard GHIS

2- Le SNES-FSU dans les IUFM.

Le SNES, premier syndicat du second degré.

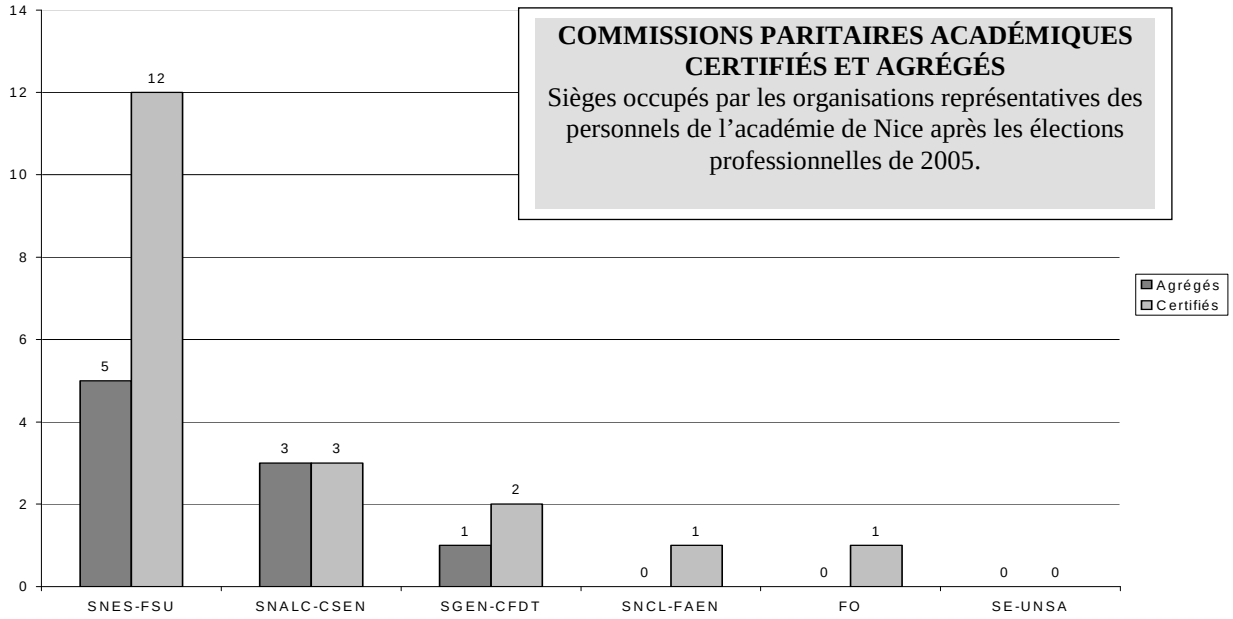

A tous les niveaux, les personnels du second degré font du SNES-FSU le syndicat majoritaire et de la FSU à laquelle il appartient, la première fédération de l'éducation nationale et de la fonction publique.

C'est autour des orientations que défend le SNES avec la FSU, en recherchant notamment à conjuguer démocratisation et qualité de l'enseignement, que se rassemble la majorité des personnels. Le chemin parcouru des années 70 aux années 90, d'une école élitiste à une école démocratisée, n'aurait pas été possible sans le volontarisme des enseignants et les mobilisations syndicales initiées par le SNES.

Dans le même temps, ce syndicalisme marque des points dans la défense des personnels : abrogation des décrets scandaleux De Robien en 2006, prime de 1500 euros pour les néo-titulaires, augmentation des contingents de hors classe en 2008, réforme rétrograde des lycées abandonnée en 2009 !

Ces avancées n'ont été obtenues qu'à la suite des mobilisations de la profession largement initiées par le SNES.

La représentativité du SNES auprès des jeunes collègues est encore bien plus nette, car lors des dernières élections à l'IUFM de Nice, c'est plus de 80% des stagiaires qui ont massivement choisi le SNES-FSU et ses valeurs.

* l'affectation en IUFM à l'échelle nationale.

Les affectations ministérielles des lauréats des concours ont été prononcées cet été dans les groupes de travail dans lesquels les représentants du SNES sont majoritaires. Ils sont largement intervenus pour veiller dans le cadre des barèmes, au respect des vœux des collègues. Près de 600 fiches syndicales ont été traitées au niveau national. Les stagiaires ont ainsi pu être conseillés puis informés rapidement de leur affectation. Jusqu'à la rentrée, les représentants du SNES sont intervenus également pour soutenir les collègues dans leurs demandes de révision d'affectation.

Les fiches syndicales sont des outils précieux!

* l'affectation en établissement à l'IUFM de Nice

Lors du groupe de travail du 27 août 2009, les représentants SNES-FSU ont siégé face à l'administration de l'IUFM et aux IPR pour veiller au respect de l'équité dans les affectations des collègues en formation. Résultat : rectifications d'erreurs de barème, prise en compte, en fonction de ces barèmes et des supports vacants, des vœux formulés.
Beaucoup d'entre vous ont pu apprécier ainsi la disponibilité, le sérieux et l'efficacité du SNES-FSU.

Les conditions dans lesquelles les affectations se font ne nous satisfont pas pour autant ! Le rectorat continue de considérer les stagiaires comme des «suppléants» en les affectant là où des titulaires font défaut, c'est à dire en les considérant uniquement comme des moyens d'enseignement, l'augmentation de la quotité horaire de 4-6h à 8h en est aussi une illustration... Certains n'ont même pas de tuteur dans leur établissement, voire dans leur commune d'affectation. Ce n'est pas acceptable : la formation initiale devrait être une priorité absolue.

3- Mouvement d'affectation 2009-2010

La note de service nationale fixant les règles du mouvement 2009 devrait paraître début novembre. D'ici là, nous vous informerons régulièrement des évolutions du dossier. Rappelons que dans un passé encore récent, la mobilisation massive des personnels, initiée par le SNES, a permis de faire reculer le ministère sur diverses tentatives de ne pas prendre en compte des situations familiales des stagiaires. Les modalités de formulation des vœux et les stratégies individuelles à adopter pourront être envisagées dès début novembre. Nous organiserons d'ailleurs une réunion spécifique le jeudi 26 novembre. Cette année, la date de prise en compte des situations familiales sera fixée vraisemblablement au 1er septembre 2009 pour le mouvement 2010.

4 - URGENT, reclassement

Vous devez sans attendre demander auprès du secrétariat de votre établissement d'exercice (lycée, collège) l'imprimé relatif aux prises en compte de services susceptibles d'ouvrir droit à reclassement (services d'enseignement, de surveillance type MI/SE, service militaire, contrats en tant que cadres,…)

Là encore, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter le mémo SNES-IUFM.

Nous faire parvenir le double de votre dossier est là aussi la meilleure garantie d'un suivi efficace.

Attention, la date limite de prise en compte devrait être fixée en début octobre ! ! !

5 - Réunion d'information syndicale

Jeudi 8 octobre de 9h à 12h
à l'IUFM de Nice (George V, grand amphi du rdc)
et à celui de La Seyne sur Mer organisée par le SNES-FSU.

C'est une demi-journée banalisée.

Assurez-vous qu'aucun enseignement ou stage n'a été programmé par erreur, et préparez vos questions !

Proposition d'ordre du jour:

- le fonctionnement l'IUFM et le rôle du SNES
- les difficultés rencontrées par les stagiaires
- l'entrée dans le métier
- les mutations
- les droits syndicaux
- le reclassement
- les frais de transport

6 - Vous cherchez le SNES dans votre établissement ?

Une des grandes forces du SNES est d'être organisé dans quasiment tous les établissements. L'ensemble des syndiqués, d'un collège ou d'un lycée, forme la section d'établissement (S1).

Le S1, c'est la présence syndicale sur le lieu de travail. C'est votre défenseur dans l'établissement. Il est représenté par un ou plusieurs collègues. C'est au représentant SNES dans l'établissement que vous devez vous adresser en cas de problèmes le jour concernant votre emploi du temps, le nombre de vos classes, etc. il vous appuiera et vous accompagnera dans votre démarche auprès du chef d'établissement.

Dans le courant de l'année, le S1 organise diverses réunions : préparations des conseils d'administration, heure mensuelle d'information syndicale ou, pour les syndiqués, des réunions débattant du métier, des mandats que doit porter le SNES, des modalités d'action face à un problème, de l'organisation des actions. Ces réunions permettent aussi aux personnels de se tenir informés des dernières actualités syndicales.

Rappel de vos droits :

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux et notamment le droit de grève, les droits à autorisation d'absence et à « congés pour formation syndicale ». Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif (c'est le cas pour le SNES) dans la limite de 12 jours ouvrables par an en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services. Ils peuvent, comme les titulaires, participer aux heures mensuelles d'information syndicale organisées dans leur établissement.

7– Rémunérations

Certains d'entre vous peuvent peut-être prétendre au remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement ou à des indemnités de stage, mais les conditions requises sont restrictives. Consultez le mémo « stagiaires IUFM » du SNES, ainsi que le site de l'IUFM.
Si vous n'êtes pas payé au début octobre, mettez-vous d'urgence en contact avec le SNES : il interviendra auprès du Rectorat afin qu'une avance vous soit remise dans les plus brefs délais comme le prévoit la législation.

8 - Pour nous contacter

Le SNES, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.
Des responsables académiques du secteur IUFM du SNES sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre formation et l'IUFM.

Fabien Benezech, Marie Buffière à La Seyne sur Mer
Christophe Ricerchi, Didier Gode à Nice.

Des permanences à IUFM ont lieu chaque semaine :

* le mercredi matin et jeudi matin lors des formations de 10h à 12h30 à l'IUFM de La Seyne.

*les mercredi et jeudi : de 12h à 13h30 à l'IUFM de George V et/ou de S. Liégard à Nice .

Des permanences IUFM sont assurées également le jeudi après midi au local de la section académique du SNES, à Nice, au 264 Bd de la Madeleine à Nice, tel : 04 97 11 81 53, le reste de la semaine d'autres militants restant également à votre disposition. Vous pouvez également nous contacter par mail : s3nic@snes.edu

9 – Adhésions

Chaque année près de 75 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES. Ces cotisations sont l'unique source de financement et donc de l'assurance de l'indépendance de notre syndicat.
La lutte contre les suppressions de postes, contre la transformation des heures poste en heures supplémentaires heures supplémentaires, les revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire) illustrent la hauteur des aspirations et de la détermination de la profession. Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe de ce combat et d'être le porte parole représentatif de la profession.
Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc…) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués.

C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.

N.B. : la cotisation syndicale peut être payée en 5 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, le reste est déductible des impôts.

**En adhérant au SNES,
vous choisissez de soutenir
une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.**